

RAPPORT DE GESTION 2018

Société coopérative Caisse d'assurance de sport
de la Fédération suisse de gymnastique (CAS)



TABLE DES MATIÈRES

99^e Assemblée des délégués de la CAS-FSG du 26 octobre 2019 à Mendrisio/TI

	Page
ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS	4
PROCÈS VERBAL de l'Assemblée des délégués de la CAS-FSG du 20 octobre 2018 à Suhr	5-6
RAPPORT ANNUEL 2018	7
COMPTES ANNUELS 2018	
• comprenant bilan, compte d'exploitation, annexe, utilisation du résultat annuel	8-17
Rapport de l'organe de révision	18
BUDGET 2020	
• Budget	19
• Commentaire sur le budget	20
STATISTIQUES	
• Assuré depuis fondation	22
• Effectif des assurés et recettes de primes 2018	23
• Nombres des sinistres annoncés dans l'exercice 2018	24
• Nombres des accidents et bris de lunettes indemnisés y compris décomptes supplémentaires	24
• Sinistres indemnisés ces vingt dernières années	25
• Sinistres indemnisés par branche ces cinq dernières années	25
• Indemnités versées dans l'exercice 2018	26
• Nombres des cas d'accident indemnisés selon engins/disciplines et genre de lésion	27
• Nombres de cas indemnisés accidents et bris de lunettes selon engins/disciplines	28-29
• Cas d'invalidité et de décès des derniers dix ans	30

ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS

99^e Assemblée des délégués de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique du 26 octobre 2019 à Mendrisio/TI

Les délégués des associations ont droit de vote, conformément au règlement des droits de vote de la FSG.

- 1. Bienvenue et appel**
- 2. Election des scrutateurs**
- 3. Election de l'organe de révision**
La commission d'administration et le conseil de la Société coopérative proposent l'élection de la PricewaterhouseCoopers SA, Bâle, pour une période du mandat d'une année.
- 4. Présentation du rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel, les comptes annuels au 31 décembre 2018, le budget 2020 et le rapport de l'organe de révision**
- 5. Prise de décision**
 - 5.1 Approbation du rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes annuels 2018**
La commission d'administration et le conseil de la Société coopérative proposent d'approuver le rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes annuels 2018 et de prendre connaissance du rapport de l'organe de révision.
 - 5.2 Utilisation du résultat annuel comptes 2018**
La commission d'administration et le conseil de la Société coopérative proposent de reporter le bénéfice du bilan 2018 de CHF 40'252.43 sur les comptes 2019.
 - 5.3 Approbation du budget 2020**
La commission d'administration et le conseil de la Société coopérative proposent d'approuver le budget 2020.
- 6. Divers et questions d'ordre général**

PROCÈS-VERBAL SUCCINCT

de la 98^e Assemblée des délégués de la Société coopérative de la Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique du 20 octobre 2018 à Suhr/AG

Direction: Brigitte Häni, présidente de la commission d'administration de la CAS-FSG

1. **Contrôle des présences**

Ayant droit de vote: Au total 53 voix d'associations avec 193 délégués ayant droit de vote. Autres participants: 7 membres du conseil de la Société coopérative, 5 membres de la commission d'administration de la CAS, 4 membres de la commission de contrôle de gestion de la FSG, 7 chefs de secteur / présidents de commission, 5 membres de la direction, 28 invités d'honneur, 74 membres de la garde d'honneur, 16 employés du secrétariat, 47 accompagnateurs des associations, 10 membres du comité d'organisation et 2 autres personnes (y compris interprètes) - soit un total de 398 personnes présentes.

2. **Election des scrutateurs**

Les membres de la CCG sont élus tacitement comme scrutateurs.

3. **Election de l'organe de révision**

PricewaterhouseCoopers SA est confirmé à l'unanimité comme organe de révision.

4. **Rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel, les comptes annuels au 31 décembre 2017, le budget 2019 et le rapport de l'organe de révision**

Aucune discussion n'est demandée à propos du rapport de gestion, y compris

- le procès-verbal de l'Assemblée des délégués de la Société coopérative du 21 octobre 2017 à Genève/GE
- le rapport annuel, les comptes annuels 2017, le rapport de l'organe de révision
- et le budget 2019.

5. **Prise de décision**

5.1 **Approbation du rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes annuels 2017**

Le rapport de gestion, y compris le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes annuels 2017, est approuvé à l'unanimité. De plus, il est pris connaissance du rapport de l'organe de révision.

5.2 **Utilisation du résultat annuel de l'exercice 2017**

Sur proposition de la commission d'administration et du conseil de la Société coopérative, l'Assemblée des délégués de la Société coopérative décide à l'unanimité d'utiliser le bénéfice du bilan 2017 de CHF 223'576.27 comme suit:
CHF 100'000.00 Attribution à la Fédération suisse de gymnastique FSG
CHF 123'576.27 Report sur les comptes 2018

5.3 **Approbation du budget 2019**

Le budget 2019 est approuvé sans voix contraire.

6. **Divers**

- La réunion des personnes de contact prévue initialement en septembre 2019 est annulée pour être remplacée par une manifestation en l'honneur du « Centenaire de la Caisse d'assurance de sport ».
- Les personnes de contact, les présidents d'association et autres personnes recevront prochainement un courrier leur demandant de réserver la date de la célébration du jubilé de la CAS. L'invitation officielle suivra en temps opportun. La fête se tiendra le 21 septembre 2019 à Aarau.
- D'autres activités sont prévues durant cette année de jubilé de la CAS.

100 gymnastes assurés à la CAS seront tirés au sort et recevront un billet pour la Swiss Cup Zurich.

En outre, dans le cadre de la cérémonie protocolaire des concours jeunesse de la Fête fédérale de gymnastique, quatre sociétés de chaque catégorie seront tirées au sort et se verront rembourser l'équivalent de 200 cartes de fête.

- Tous les participants à l'Assemblée des délégués de la Société coopérative reçoivent à nouveau un cadeau de la CAS. Cette année, il s'agit d'un paquet de pâtes à la carotte.
- Pour conclure, Brigitte Häni remercie le président central Erwin Grossenbacher, tous les membres du conseil de la Société coopérative, la commission d'administration, l'administratrice et les collaboratrices de l'administration ainsi que toutes les associations et sociétés FSG pour leur précieuse collaboration et leur soutien.

Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique

Erwin Grossenbacher
Président du conseil de la Société coopérative

Brigitte Häni
Présidente de la commission d'administration

Eveline Zumsteg
Rédactrice du procès-verbal

RAPPORT ANNUEL 2018

Chers gymnastes

L'adhésion de la Frauensportverband SVKT comme fédération partenaire de la FSG a provoqué l'agrandissement du cercle des assurés avec, à la clé, une augmentation des revenus tirés des primes.

L'année précédant le jubilé s'est déjà pleinement concentrée sur les préparatifs. Outre un concours pour les membres FSG et un tirage au sort lors de la cérémonie protocolaire jeunesse à la FFG d'autres activités sont prévues. Le moment fort de l'année sera la célébration du jubilé en septembre 2019.

Fort heureusement, aucun accident avec des conséquences graves ne s'est produit en 2018, en tout cas aucun ne nous a été annoncé à l'heure actuelle. Si les dépenses pour frais de guérison ont augmenté de 30% par rapport à l'année précédente, celles pour les bris de lunettes et cas de responsabilité civile (après déduction des paiements des réassureurs) restent à peu près identiques. Compte tenu du déroulement positif des sinistres, nous avons été en mesure de réduire de 105'000 francs les provisions pour sinistres individuels.

Cette année encore, la CAS a soutenu le projet Fit en hiver à titre de frais de prévention.

L'année qui se termine aura été sombre au niveau des investissements: après avoir réalisé un bénéfice de 247'537.66 francs l'année dernière, la plupart des classes d'investissement n'ont dégagé aucune performance positive en 2018. Ainsi, les portefeuilles détenus par la Caisse d'assurance de sport auprès de la Bank Vontobel AG (anciennement Notenstein La Roche Privatbank AG) et de la Baloise Bank SoBa indiquent une perte significative s'élevant au total à 297'458.37 francs. Ce déficit massif provoque un résultat annuel négatif de 83'323.84 francs.

Compte tenu du bénéfice reporté de 123'576.27 francs, le résultat du bilan se monte à 40'252.43 francs. La commission d'administration et le conseil de la Société coopérative de la CAS demandent à la réunion de la coopérative de reporter le résultat sur les nouveaux comptes.

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont, d'une manière ou d'une autre, contribué à cet exercice 2018 réussi et sommes particulièrement reconnaissants aux deux employées du secrétariat de la CAS qui travaillent de manière très responsable ainsi qu'à la commission d'administration pour sa précieuse collaboration.

COMPTES ANNUELS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

	Notes	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
ACTIFS			
Placements de capitaux	3.1	7'811'336.30	8'362'945.51
Compte titres (liquidités)		1'510'987.09	1'538'294.56
Obligations		3'686'206.20	3'493'545.00
Actions		1'273'055.01	1'811'962.05
Fonds		897'237.00	1'112'508.90
Autres placements de capitaux		443'851.00	406'635.00
Autres actifs		386'432.33	158'689.46
Liquidités	3.2	352'497.91	135'265.38
Immobilisations corporelles	3.3	0.00	0.00
Créances provenant des activités d'assurance	3.4	6'050.00	6'250.00
Créances envers des tiers	3.5	27'884.42	17'174.08
Comptes de régularisation des actifs	3.6	0.00	0.00
Total actifs		8'197'768.63	8'521'634.97
PASSIFS			
Capitaux étrangers		1'926'765.90	2'067'308.40
Provisions techniques	3.7	1'600'000.00	1'705'000.00
Provisions non techniques	3.8	281'392.00	323'385.30
Engagements provenant des activités d'assurance	3.9	9'000.00	8'925.00
Autres engagements envers des tiers	3.10	2'373.90	998.10
Comptes de régularisation du passif	3.11	34'000.00	29'000.00
Capital propre	3.12	6'271'002.73	6'454'326.57
Fortune de la société coopérative		1'200'000.00	1'200'000.00
Réserves légales		600'000.00	600'000.00
Réserves facultatives		4'430'750.30	4'430'750.30
Résultat reporté de l'exercice précédent		123'576.27	83'312.58
Résultat annuel		-83'323.84	140'263.69
Total Passifs		8'197'768.63	8'521'634.97

COMPTES ANNUELS

COMPTE D'EXPLOITATION 2018

	Notes	2018 CHF	2017 CHF
Primes brutes	4.1	853'625.50	823'186.50
Part des réassureurs	4.1	-81'654.50	-90'327.50
Primes pour compte propre	4.1	771'971.00	732'859.00
Changement de contributions primes pour compte propre		0.00	0.00
Primes acquises pour compte propre		771'971.00	732'859.00
Produits techniques d'assurance		771'971.00	732'859.00
Paiements pour cas d'assurance brut	4.2	-279'766.69	-340'584.80
Paiements réassureurs	4.2	9'420.65	19'828.65
Charges cas d'assurance pour compte propre	4.2	-270'346.04	-320'756.15
Changement provisions techniques pour compte propre		105'000.00	-115'000.00
Changement provisions pour prestations d'assurance	4.2	105'000.00	-35'000.00
Changement réserve de fluctuation pour des risques	4.2	0.00	-80'000.00
Charges cas d'assurance pour compte propre	4.2	-165'346.04	-435'756.15
Frais de clôture et d'administration	4.3	-385'055.83	-378'685.92
Total charges techniques d'assurance		-550'401.87	-814'442.07
Résultat technique d'assurance		221'569.13	-81'583.07
Produits des placements	4.4	109'461.19	551'932.62
Charges des placements	4.5	-406'919.56	-304'394.96
Résultat des placements		-297'458.37	247'537.66
Autres produits financières	4.6	193.55	135.50
Autres charges financières	4.7	-185.00	-200.00
Résultat opérationnel		-75'880.69	165'890.09
Bénéfice avant impôts		-75'880.69	165'890.09
Impôts directs		-20'789.30	-25'626.40
Remboursement d'impôt		13'346.15	0.00
Résultat annuel		-83'323.84	140'263.69

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2018

1 GÉNÉRALITÉS

1.1 Forme juridique et but

La Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique ayant son siège à Aarau est une société au sens de l'art. 828 ff. du Code des obligations.

Elle offre à ses assurés une protection d'assurance contre les suites d'accidents et de bris de lunettes survenus durant l'exercice d'une activité officielle.

La Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique peut, en versant des montants tirés de ses fonds disponibles, favoriser les intérêts de la Fédération suisse de gymnastique.

1.2 Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA, Bâle

1.3 Collaborateurs

La CAS-FSG emploie 3 collaborateurs (année précédente: 3), soit 1,7 emplois à temps complet (année précédente: 1,7).

2 PRINCIPES RELATIFS À LA PRÉSENTATION DES COMPTES

2.1 Comptabilité

Les comptes annuels de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique s'appuient sur le droit comptable et remplit les directives de la Finma sur la structure minimale du compte annuel selon la loi sur la surveillance FINMA 2015 (surveillance fédérale des marchés financiers pour les assurances). Depuis 01.01.2017, les obligations sont évaluées à la valeur du marché (valeur nominale auparavant). Les plus-values réalisées en 2017 se sont élevées à CHF 97'095.00.

2.2 Clôture du bilan et comptabilité

Les comptes annuels englobent la période allant du 1er janvier au 31 décembre, date de leur clôture. La comptabilité et les comptes annuels sont conduits en francs suisses.

2.3 Conversion

Pour les postes en devises étrangères, la conversion s'effectue au cours en vigueur à la clôture du bilan et dans les comptes de résultat au cours du jour de la comptabilisation.

Cours des changes

au 31.12.2017	CHF - EUR	1.170600
au 31.12.2017	CHF - USD	0.978700
au 31.12.2018	CHF - EUR	1.126900
au 31.12.2018	CHF - USD	0.985784

2.4 Principes d'évaluation

Le principe en vigueur est celui de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs. Les principes d'évaluation valent de manière uniforme pour toutes les positions individuelles.

2.5 Créances et autres actifs

Ces positions sont évaluées à leur valeur nominale et en tenant compte de la solvabilité. Le cas échéant, les amortissements nécessaires sur les créances sont effectués.

2.6 **Capitaux**

Toutes les obligations sont portées au bilan selon leur valeur marché et y restent jusqu'à leur terme, respectivement remboursement. Le cas échéant, des corrections de valeur sont apportées. Il est renoncé à appliquer des intérêts intermédiaires.

Les actions, parts des fonds d'investissement et autres investissements ont été portés au bilan à la valeur du marché. Les liquidités conservées comme partie de la stratégie d'investissement sont mentionnées à leur valeur nominale sous les investissements en capitaux.

Les actifs financiers dérivés ne sont pas autorisés. Dans le cadre de l'activité d'investissement, les activités dérivatives selon LIMF sont interdites. Dans ce contexte, la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique renonce donc à établir par écrit un règlement concernant le commerce dérivatif sous l'angle de l'Art. 113 para. 1 LIMF (La loi sur l'infrastructure des marchés financiers et sur le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières de dérivés) et est, conformément à l'Art. 113 para. 2 LIMF exonérée des obligations (de documentation) de la LIMF.

2.7 **Positions liquides**

Les positions liquides comprennent le fonds de caisse et les avoirs bancaires. Ils sont évalués à leur valeur nominale.

2.8 **Engagements et autres passifs**

Les engagements ainsi que les autres passifs sont en principe évalués à leur valeur nominale.

2.9 **Provisions techniques d'assurance**

Par provisions constituées pour risques d'assurance s'entend l'évaluation prudente et mesurée des engagements techniques d'assurance à long terme de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique. Les provisions techniques d'assurance se composent des provisions pour sinistres individuels, des sinistres assurés survenus et pas encore connus (IBNR), des frais de traitement des sinistres pour le développement des sinistres survenus (ULAE), pour cas graves dus à des accidents gymnique, pour prestations volontaires et d'une réserve pour fluctuation des risques d'assurance.

2.10 **Provisions non techniques**

Les provisions non techniques concernent essentiellement une pension à la veuve. Pour la pension à la veuve (réglementation préobligatoire pour un collaborateur du cadre de longue durée) le capital de couverture est vérifié périodiquement et, le cas échéant, ajusté.

2.11 **Créances sur affaires d'assurance**

Tous les engagements ou créances envers la Fédération suisse de gymnastique (FSG) en tant que proche apparaissent clairement dans les comptes annuels.

3 EXPLICATIONS CONCERNANT LE BILAN

ÉTAT DES PLACEMENTS	Disponibilité				Autres Capitaux	Total
	Capitaux	Obligation	Actions	Fonds		
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Valeur bilan 01.01.2017	0	1'832'308	574'340	1'744'762	0	4'151'410
Ajustement à la valeur marché 1.1.17	0	97'095	0	0	0	97'095
Entrées	1'532'202	2'098'817	1'282'531	435'912	403'821	4'221'081
Sorties	0	-501'830	-276'907	-1'138'953	0	-1'917'690
Attribution	8'787	6'184	221'524	57'555	2'859	296'908
Amortissement	-2'694	-33'670	-4'738	0	-45	-41'148
Gains réalisés	0	0	22'143	14'603	0	36'746
Pertes réalisées	0	-5'358	-6'930	-1'370	0	-13'658
Valeur bilan 31.12.2017	1'538'295	3'493'545	1'811'962	1'112'509	406'635	8'362'946
Valeur bilan 01.01.2018	1'538'295	3'493'545	1'811'962	1'112'509	406'635	8'362'946
Entrées	1'337'174	510'618	404'670	0	42'330	2'294'792
Sorties	-1'363'636	-280'268	-702'204	-167'075	0	-2'513'183
Attribution	385	1'122	2'716	0	0	4'223
Amortissement	-1'231	-38'653	-206'840	-47'272	-5'114	-299'110
Gains réalisés	0	1'902	5'369	0	0	7'272
Pertes réalisées	0	-2'060	-42'619	-926	0	-45'604
Valeur bilan 31.12.2018	1'510'987	3'686'206	1'273'055	897'237	443'851	7'811'336

Intérêts courus en sus	31.12.2018	31.12.2017
	CHF	CHF
A la date du bilan les intérêts courus en sus sur les titres à revenu fixe pas activés s'élèvent au total à	13'480.39	17'608.50

3.2 Disponibilités	31.12.2018	31.12.2017
	CHF	CHF
Caisse	22.00	223.40
Compte courant UBS en CHF	352'475.91	135'041.98
Disponibilités	352'497.91	135'265.38

L'allocation des fonds en concordance avec la stratégie de placements et le "Risk management" a une influence sur le montant des disponibilités.

3.3 Immobilisations corporelles	31.12.2018	31.12.2017
	CHF	CHF
Les immobilisations corporelles acquises aux années précédentes contiennent le mobilier et les installations dans la maison de la Fédération suisse de gymnastique à Aarau.	0.00	0.00
Les immobilisations corporelles sont amorties entièrement et passées dans la propriété de la Fédération suisse de gymnastique et de la Ville d'Aarau.		

En conséquence les frais "assurance feu" pour ces immobilisations corporelles vont à la charge de la Fédération suisse de gymnastique.
La CAS participe aux dépenses dans le cadre du contrat de prestations de services conclu avec la FSG.

3.4	Créances provenant des activités d'assurance	31.12.2018	31.12.2017
		CHF	CHF
	Prime payée d'avance FSG	5'000.00	5'000.00
	Primes payées d'avance associations cantonales et partenaires	1'050.00	1'250.00
	Créances provenant des activités d'assurance	6'050.00	6'250.00

3.5	Créances envers des tiers	31.12.2018	31.12.2017
		CHF	CHF
	Créances envers l'administration fédérale des contributions (impôt anticipé)	27'884.42	16'484.44
	Impôts retenus à la source	0.00	689.64
	Créances envers des tiers	27'884.42	17'174.08

Les créances de l'année précédente concernant les impôts anticipés envers l'administration des contributions pour les impôts retenus à la source sont encaissés en 2019.

3.6	Comptes de régularisation de l'actif	31.12.2018	31.12.2017
		CHF	CHF
	Assurances sociales	0.00	0.00
	Comptes de régularisation de l'actif	0.00	0.00

3.7	Provisions techniques	31.12.2018	31.12.2017
		CHF	CHF
	Provisions pour des sinistres individuels	950'000.00	1'055'000.00
	Provisions pour des sinistres pour les cas en suspens et non encore connus	200'000.00	200'000.00
	Provisions pour des frais de traitement des sinistres	100'000.00	100'000.00
	Réserve de fluctuation pour des risques	50'000.00	50'000.00
	Provisions pour cas graves dus à des accidents gymnique	150'000.00	150'000.00
	Provisions pour prestations volontaires	150'000.00	150'000.00
	Provisions techniques	1'600'000.00	1'705'000.00

Les provisions pour des risques techniques d'assurance correspondent à une estimation actuarielle de manière prudente des engagements techniques d'assurance à long terme de la Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique.

3.8	Provisions non techniques	31.12.2018	31.12.2017
		CHF	CHF
	Provision rentes de veuf pour collaborateurs du cadre	71'392.00	85'324.00
	Réserve de fluctuation pour risque de placement	200'000.00	200'000.00
	Provision pour la FFG 2019	10'000.00	10'000.00
	Réserve pour l'infrastructure	0.00	28'061.30
	Provisions non techniques	281'392.00	323'385.30

En ce qui concerne la rente de veuf pour des collaborateurs il s'agit d'une réglementation de rentes s'appliquant aux collaborateurs du cadre de longue date. La réserve mathématique de capitalisation est examinée périodiquement et, le cas échéant, elle est adaptée.

Les réserves pour risques de fluctuations de taux de change dans les investissements en capitaux constituées en 2017 restent inchangées par rapport à l'exercice précédent et se montent à CHF 200'000.00.

3.9	Engagements provenant des activités d'assurance	31.12.2018	31.12.2017
		CHF	CHF
	Engagements envers le secteur des assurances	9'000.00	8'925.00
	Engagements envers des preneurs d'assurance	9'000.00	8'925.00

Les primes payées d'avance concernent des primes déjà payées par les preneurs d'assurance avant la fin d'année pour le nouvel exercice.

3.10	Autres engagements envers des tiers	31.12.2018	31.12.2017
		CHF	CHF
	Autres engagements à court terme envers assurances sociales	2'373.90	123.10
	Autres engagements à court terme envers des tiers	0.00	875.00
	Autres engagements	2'373.90	998.10

3.11	Comptes de régularisation du passif	31.12.2018	31.12.2017
		CHF	CHF
	Charges à payer pour factures impayées de l'instance de contrôle	16'000.00	16'000.00
	Charges pour frais d'administration	4'500.00	0.00
	Charges pour impôts	13'500.00	13'000.00
	Comptes de régularisation du passif	34'000.00	29'000.00

Les régularisations pour factures ouvertes englobent les prestations achetées par des tiers.

3.12	FONDS PROPRES	Fortune de la Société coopérative	Réserves légales	Bénéfices libres non distribués	Report sur nouveaux comptes	Bénéfice	Total
		CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
	Valeur bilan 01.01.2017	1'200'000	600'000	4'430'750	117'340	65'972	6'414'062
	Allocation capital propre	0	0	0	65'972	-65'972	0
	Attribution à la FSG	0	0	0	-100'000	0	-100'000
	Réserve Infrastructure	0	0	0	0	0	0
	Résultat	0	0	0	0	140'264	140'264
	Valeur bilan 31.12.2017	1'200'000	600'000	4'430'750	83'312	140'264	6'454'326
	Valeur bilan 01.01.2018	1'200'000	600'000	4'430'750	83'312	140'264	6'454'326
	Allocation capital propre	0	0	0	140'264	-140'264	0
	Attribution à la FSG	0	0	0	-100'000	0	-100'000
	Résultat	0	0	0	0	-83'324	-83'324
	Valeur bilan 31.12.2018	1'200'000	600'000	4'430'750	123'576	-83'324	6'271'003

	Réserve facultatives	31.12.2018	31.12.2017
		CHF	CHF
	Réserve pour risque dû à des catastrophes	3'700'000.00	3'700'000.00
	Réserve pour cas spéciaux	730'750.30	730'750.30
	Réserve facultatives	4'430'750.30	4'430'750.30

4 EXPLICATIONS CONCERNANT LE COMPTE D'EXPLOITATION

4.1	Primes pour compte propre	2018	2017
		CHF	CHF
	Primes d'association catégorie A adultes	454'728.00	439'389.00
	Primes d'association catégorie B jeunesse	389'972.50	374'947.50
	Primes assurance collective des associations et sociétés	3'925.00	3'850.00
	Prime de la Fédération suisse de gymnastique (FSG)	5'000.00	5'000.00
	Primes acquises brutes	853'625.50	823'186.50
	Primes pour responsabilité civile	-51'614.50	-52'027.50
	Bonus d'assurance de responsabilité civile	8'260.00	0.00
	Prime pour la réassurance invalidité et décès	-30'000.00	-30'000.00
	Primes pour assurance collective	-8'300.00	-8'300.00
	Primes versées aux assureurs	-81'654.50	-90'327.50
	Primes pour compte propre	771'971.00	732'859.00
4.2	Charges cas d'assurances pour compte propre	2018	2017
		CHF	CHF
	Frais de guérison catégorie A adultes	56'772.81	35'285.35
	Frais dentaires catégorie A adultes	788.00	1'643.95
	Cas d'invalidité catégorie A adultes	12'500.00	0.00
	Cas décès catégorie A adultes	40'000.00	120'000.00
	Bris de lunettes catégorie A adultes	83'386.40	83'757.90
	Sinistres responsabilité civile (y compris surface vitrées) catégorie A	52'850.15	72'866.50
	Part réassureur	-6'250.65	-19'828.65
	Catégorie A adultes travaillant de la FSG	240'046.71	293'725.05
	Frais de guérison catégorie B jeunesse	16'238.68	17'625.00
	Frais dentaires catégorie B jeunesse	2'154.05	2'829.65
	Cas d'invalidité catégorie B jeunesse	0.00	0.00
	Bris de lunettes catégorie B jeunesse	3'998.10	6'188.75
	Sinistres responsabilité civile (y compris surface vitrées) catégorie B	11'078.50	387.70
	Part réassureur	-3'170.00	0.00
	Catégorie B jeunesse travaillant de la FSG	30'299.33	27'031.10
	Changement provisions pour prestations d'assurance	-105'000.00	35'000.00
	Changement réserve de fluctuation pour des risques	0.00	80'000.00
	Charges cas d'assurances pour compte propre	165'346.04	435'756.15
4.3	Frais d'administration	2018	2017
		CHF	CHF
	Frais de personnel	206'797.70	181'080.35
	Provision rentes de vieillesse pour collaborateurs du cadre	0.00	0.00
	Frais pour l'informatique	63'370.40	41'496.44
	Frais d'administration	100'255.38	106'109.13
	Sponsoring fit en hiver	20'000.00	50'000.00
	Reprise de provision pour l'infrastructure	-5'367.65	0.00
	Frais d'administration	385'055.83	378'685.92

4.4	Produits des placements	2018	2017
		CHF	CHF
	Intérêts des placements	88'025.78	104'616.54
	Gains réalisés des placements	7'271.64	36'745.95
	Attribution	4'223.27	296'907.63
	Ajustement à la valeur du marché	0.00	97'095.00
	Autres produits des placements	9'940.50	16'567.50
	Dissolution réserve de fluctuation pour des risques de placements	0.00	0.00
	Produits des placements	109'461.19	551'932.62
4.5	Charges des placements	2018	2017
		CHF	CHF
	Pertes réalisées des placements	45'604.14	13'657.40
	Amortissement	299'109.91	41'147.87
	Pertes sur devises des placements	0.00	0.00
	Frais de gestion de fortune	59'316.02	31'578.41
	Frais bancaires et commissions	1'330.95	18'011.28
	Autres charges sur placements	1'558.54	0.00
	Changement réserve de fluctuation pour risque de placement	0.00	200'000.00
	Charges sur placements	406'919.56	304'394.96
4.6	Autres produits financiers	2018	2017
		CHF	CHF
	Autres produits financiers	193.55	135.50
4.7	Autres charges financières	2018	2017
		CHF	CHF
	Pertes sur devises compte courant en EURO	0.00	0.00
	Autres charges financières	185.00	200.00

5 AUTRES INDICATIONS

5.1 Réalisation d'une évaluation du risque

Notre gestion des risques englobe des risques opérationnels et des risques financiers (y inclus des risques de placements et d'assurance). Les risques opérationnels englobent également des risques stratégiques et de compliance. Sous la définition «risque» on comprend la possibilité qu'un événement peut avoir une influence importante à la réalisation du but de l'entreprise. Chaque année les risques évalués et identifiés dans une forme structurée sont soumises au monitoring de la gestion des risques. Les mesures de prévention et minimisation des risques qui résultent de l'évaluation des risques sont une partie intégrante de la responsabilité de la gestion des risques.

5.2 L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers a abandonné la surveillance de la Société coopérative de la Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique et a déchargé la CAS par décision du 31 décembre 2015 de la surveillance des assurances.

5.3 Principaux événements survenant après la date de clôture du bilan

Il n'est survenu aucun événement après la date de clôture du bilan qui aurait eu un impact significatif sur les comptes annuels.

UTILISATION DU RÉSULTAT ANNUEL

Le conseil de la Société coopérative et la commission d'administration de la CAS-FSG proposent à l'Assemblée des délégués de la Société coopérative d'utiliser le résultat du bilan de la manière suivante:

	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Résultat du bilan		
Résultat reporté de l'exercice précédent	123'576.27	83'312.58
Résultat de l'année	-83'323.84	140'263.69
Résultat du bilan	40'252.43	223'576.27
Proposition relative à l'utilisation		
Attribution à la Fédération suisse de gymnastique (FSG)	0.00	100'000.00
Report sur nouveaux comptes	40'252.43	123'576.27
Résultat du bilan	40'252.43	223'576.27



Rapport de l'organe de révision

sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique

Aarau

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe; pages 8 - 16) de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Commission d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des procédures de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi de l'excédent actif (page 17) ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

PricewaterhouseCoopers AG

Michael Stämpfli
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Urs W. Hunziker
Expert-réviseur

Bâle, 28 juin 2019

BUDGET 2020

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
• Recettes provenant de primes	823'186.50	830'000	853'625.50	830'000	830'000
• Prime accident contrat collective	-8'300.00	-10'000	-8'300.00	-8'500	-8'500
• Prime d'assurance responsabilité civile	-52'027.50	-50'000	-51'614.50	-52'500	-52'500
• Prime de progression d'assurance RC	0.00	0	8'260.00	0	0
• Prime réassurance des risques invalidité et décès	-30'000.00	-30'000	-30'000.00	-30'000	-30'000
Primes acquises pour compte propre	732'859.00	740'000	771'971.00	739'000	739'000
• Charges des sinistres pour compte propre	-340'584.80	-400'000	-279'766.69	-350'000	-400'000
• Part réassurance	19'828.65	10'000	9'420.65	10'000	10'000
• Changement des provisions techniques	-115'000.00	0	105'000.00	0	0
Charges des sinistres	-435'756.15	-390'000	-165'346.04	-340'000	-390'000
• Frais de personnel/Provision pour adaption de la rente à la veuve/idemnisation	-181'080.35	-200'000	-206'797.70	-200'000	-200'000
• Frais pour l'informatique / nouvelles acquisitions	-30'006.09	-60'000	-47'103.60	-50'000	-50'000
• Commission d'admin., CSC, Imprimés, Divers	-59'325.83	-55'000	-58'923.83	-60'000	-60'000
• Assemblée des délégués de la Société coopérative/ Part CDA (automne)	-20'000.00	-20'000	-21'702.35	-23'500	-23'500
• Surveillance féd., organe révision, actuaire	-19'179.00	-20'000	-16'629.20	-20'000	-20'000
• Conseillers CAS des associations de la FSG	-4'604.30	0	0.00	-5'000	0
• Prévention des accidents et mesures préventives	-50'000.00	-20'000	-20'000.00	-30'000	-30'000
• Publicités et divers (anniversaire CAS 2019)	-3'000.00	-10'000	-3'000.00	-150'000	-5'000
Charges techniques	-367'195.57	-385'000	-374'156.68	-538'500	-388'500
• Autres produits	0.00	2'000	0.00	0	0
Autres produits techniques d'assurance	0.00	2'000	0.00	0	0
• Infrastructure	-11'490.35	-15'000	-10'899.15	-20'000	-20'000
• Autres charges	0.00	-1'000	0.00	0	0
Autres charges techniques d'assurance	-11'490.35	-16'000	-10'899.15	-20'000	-20'000
Résultat technique	-81'583.07	-49'000	221'569.13	-159'500	-59'500
• Intérêts et dividendes des placements	104'616.54	95'000	88'025.78	95'000	95'000
• Attribution	296'907.63	40'000	4'223.27	100'000	150'000
• Autres produits des placements	16'567.50	5'000	9'940.50	5'000	10'000
• Gains réalisés sur les placements	36'745.95	0	7'271.64	0	25'000
• Ajustement à la valeur du marché	97'095.00	0	0.00	0	0
Produits des placements	551'932.62	140'000	109'461.19	200'000	280'000
• Frais d'administration et frais de titres	-49'589.69	-65'000	-62'205.51	-65'000	-65'000
• Amortissement	-41'147.87	0	-299'109.91	0	-100'000
• Pertes réalisées des placements	-13'657.40	0	-45'604.14	0	-20'000
• Changement réserve fluctuation pour risque de placement	-200'000.00	0	0.00	0	0
Charges des placements	-304'394.96	-65'000	-406'919.56	-65'000	-185'000
Résultat non technique	247'537.66	75'000	-297'458.37	135'000	95'000
• Autres produits financiers	135.50	0	193.55	0	0
• Autres charges financières	-200.00	0	-185.00	0	0
• Impôts	-25'626.40	-15'000	-7'443.15	-13'500	-16'000
Résultat annuel	140'263.69	11'000	-83'323.84	-38'000	19'500

COMMENTAIRE SUR LE BUDGET 2020

Nous partons du principe que les effectifs des membres FSG, respectivement des assurés, seront sensiblement les mêmes en 2020 que l'année précédente. Les dépenses pour les mécanismes de réassurance resteront donc inchangées à CHF 30'000.00. A l'heure actuelle, nous ne nous attendons pas non plus à une augmentation de primes en lien avec le contrat de responsabilité civile ni avec celui de l'assurance accidents collective.

Avec l'accident grave malheureusement survenu durant le premier trimestre 2019 et qui aura des répercussions durables, nous devons compter avec des frais pour sinistres plus élevés.

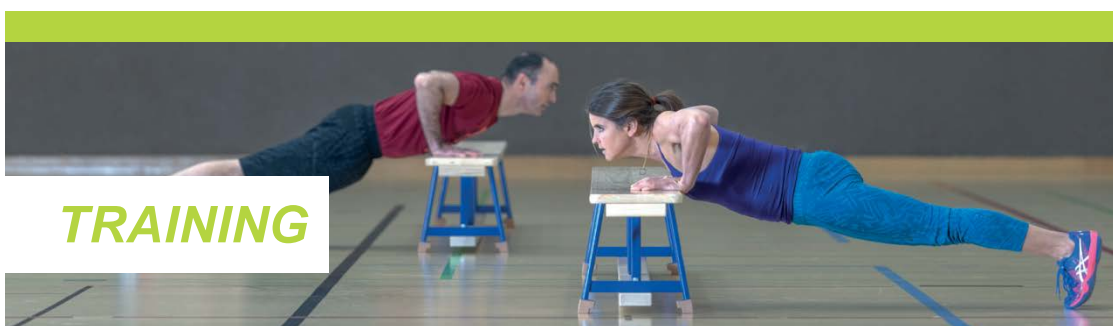
Aucune réunion de personnes de contact n'étant prévue en 2020, ce poste ne figure pas dans le budget 2020.

Après avoir connu en 2018 des performances pratiquement toujours négatives dans le domaine des investissements, la situation s'est rétablie en 2019. Même si les développements réjouissants obtenus à la mi-2019 sont encore à relativiser, nous partons du principe - tout en faisant preuve d'une certaine prudence tout de même - que cette tendance se poursuivra.

Au total, nous prévoyons un bénéfice annuel de 19'500 francs.

LA PREVENTION EST IMPORTANTE POUR NOUS

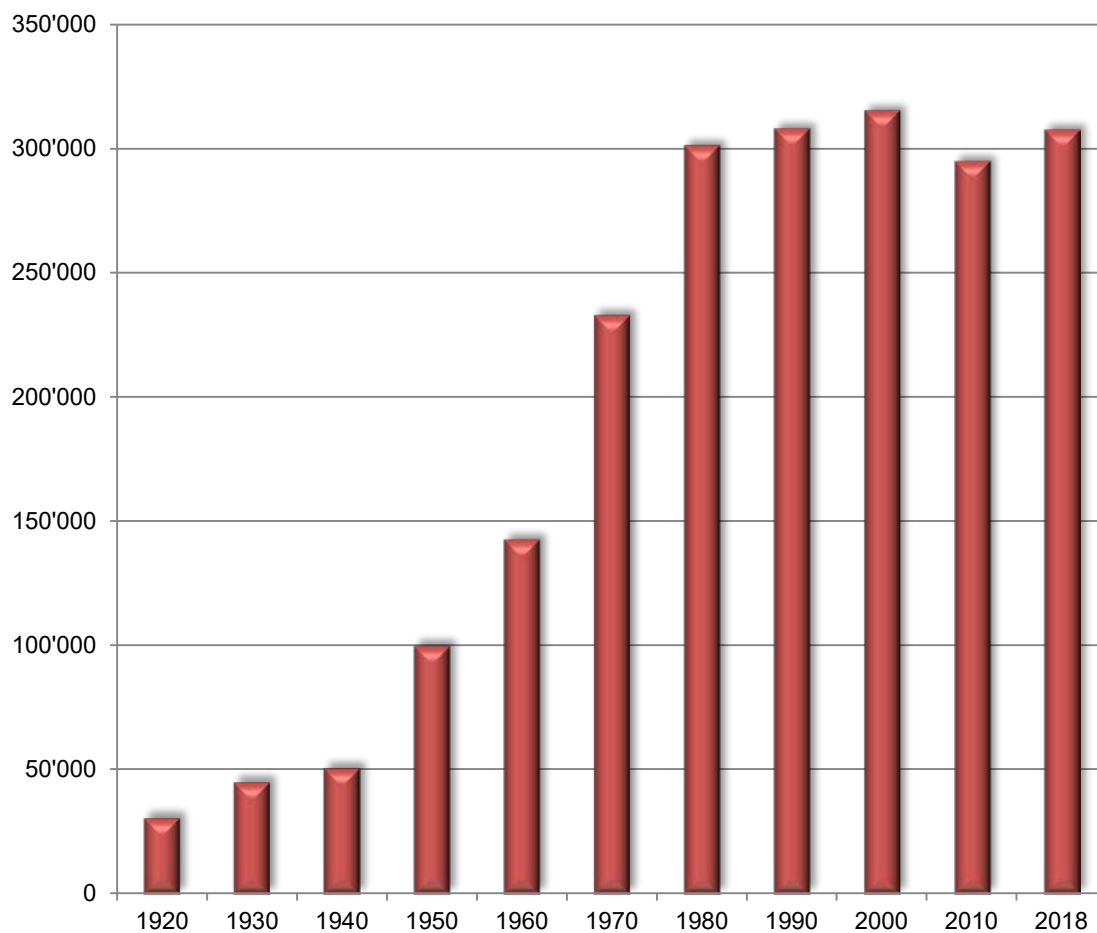
Avec 720 offres et quelque 12'000 participants, Fit en hiver apporte une contribution essentielle à la promotion de l'exercice et donc à la prévention des accidents et des blessures. La croissance annuelle de plus de 11% enregistrée sur la période 2016-2018 souligne en outre les conséquences durables de Fit en hiver. C'est la raison pour laquelle le programme d'exercice Fit en hiver bénéficie depuis plusieurs ans du soutien de la CAS.



Partenaire en prévention : **suva**

STATISTIQUE

Assuré depuis fondation



La CAS existe depuis 1871, tout d'abord sous la forme de Caisse de secours aux gymnastes indépendante. Depuis 1919, elle est rattachée à la FSG, à partir de 1944 en tant que société coopérative indépendante.

Effectif des assurés et recettes de primes 2018

	Nombre d'assurés	Primes CHF
1. Membres "Adultes travaillants" de la FSG dès 17 ans (Cat. A)	151'576	454'728.00
2. Membres "Jeunesse" de la FSG jusqu'à 16 ans révolus (Cat. B) Garçon/Fille (jeunesse), gymnastique enfantine, enfants de la gymnastique "parents et enfants"	155'989	389'972.50
3. Assurance collective "Associations FSG" et "Unions" 29 associations FSG et 12 unions	307'565	844'700.50 3'925.00
4. Assurance collective "Caisse central de la FSG" selon une convention spéciale		5'000.00
Total 2018	307'565	853'625.50
Total 2017	296'442	823'186.50

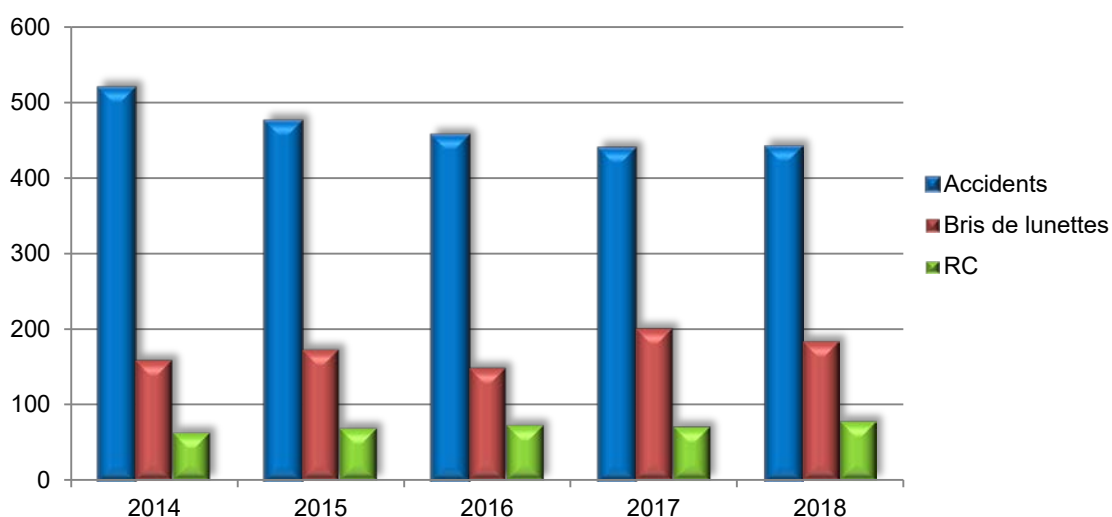


■ STV-Mitglieder Kat. A ■ STV-Mitglieder Kat. B

Nombres des sinistres annoncés

- Accidents
- Bris de lunettes
- Responsabilité civile (RC)

2018	2017
442	440
184	201
78	71
704	712

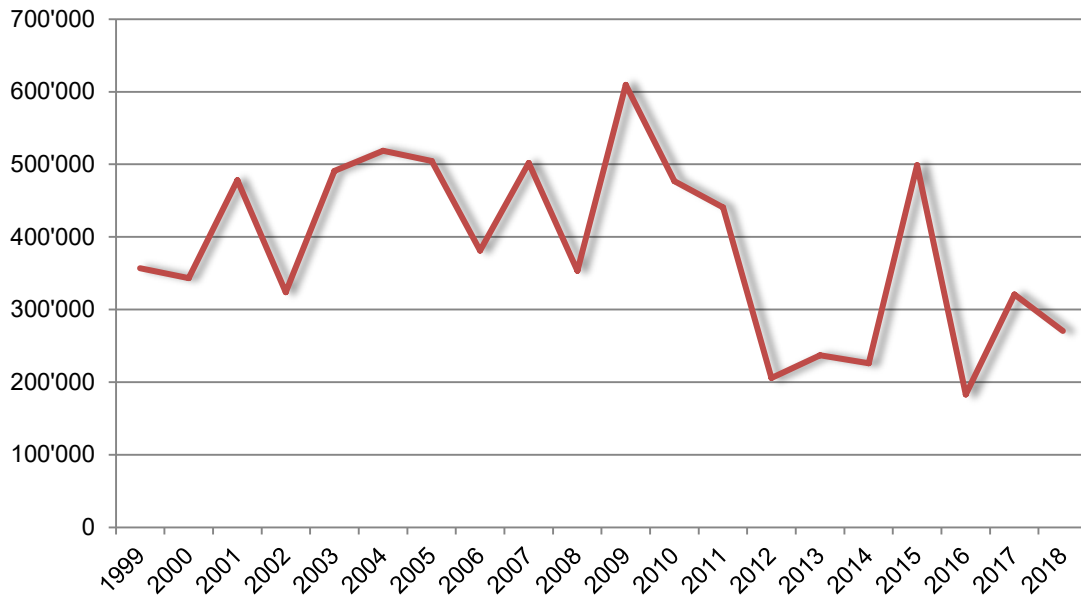


Nombres des accidents et bris de lunettes indemnisés

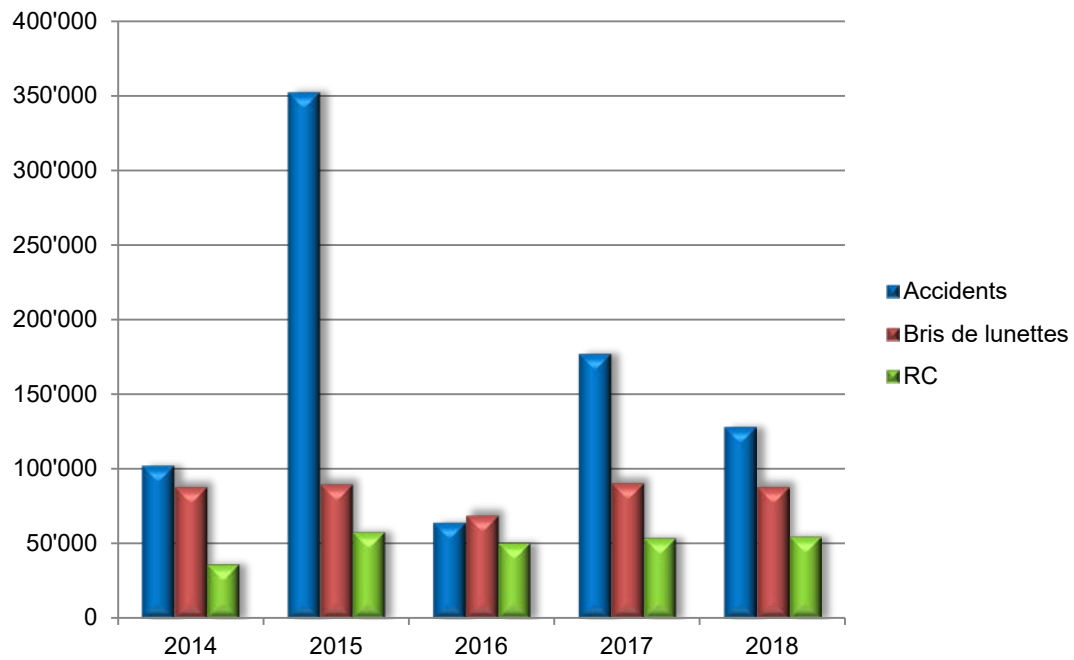
- Accidents
 - de l'exercice courant
 - des périodes d'assurances antérieures
 - décomptes supplémentaires
- Bris de lunettes
 - de l'exercice courant
 - des périodes d'assurances antérieures
 - décomptes supplémentaires

2018		2017	
103		117	
94		89	
<u>86</u>	283	<u>87</u>	293
145		164	
35		30	
0	180	0	194
	463		487

Sinistres indemnisés ces vingt dernières années



Sinistres indemnisés par branche ces cinq dernières années



Indemnités versées dans l'exercice

	Décès	Invalidité	Bris de lunettes	Responsabilité civile		Frais de guérison	Frais dentaires	Total CHF
				Dégâts matériels	Dégâts aux surfaces vitrées			
1. Membres "Adultes travaillants" de la FSG dès 17 ans (Cat.A)	40'000.00	12'500.00	83'386.40	49'136.55	3'713.60	56'772.81	788.00	246'297.36
Part réassureur	0.00	0.00	0.00	-6'250.65	0.00	0.00	0.00	-6'250.65
2. Membres "Jeunesse" de la FSG jusqu'à 16 ans révolus (Cat. B)								
Garçon/Fille (jeunesse), gymnastique infantine, enfants de la gymnastique "parents et enfants"	0.00	0.00	3'998.10	11'078.50	0.00	16'238.68	2'154.05	33'469.33
Part réassureur	0.00	0.00	0.00	-3'170.00	0.00	0.00	0.00	-3'170.00
Total des indemnités versées en 2018	40'000.00	12'500.00	87'384.50	50'794.40	3'713.60	73'011.49	2'942.05	270'346.04
Montants comparatifs								
Total des indemnités versées en 2017	120'000.00	0.00	89'946.65	51'881.95	1'543.60	52'910.35	4'473.60	320'756.15

L'indemnité moyenne par accident pour les frais de guérison et les frais dentaires s'élève à CHF 395.60 ce qui représente une augmentation de CHF 112.90 (39.94%) comparée à l'année précédente (CHF 282.70).

Accidents selon engins/disciplines et genre de lésion

Nombres des cas d'accident indemnisés sans décomptes supplémentaires et sans les cas annoncés pour lesquelles la CAS n'a du payer aucune indemnité (par exemple LAA)	Tête	Colonne vertébrale	Clavicules	Omoplates	Thorax	Côtes	Hanches, dos	Ventre	Bassin	Bras	Coudes	Mains	Doigts	Jambes	Genoux	Pieds, chevilles	Orteils	Yeux	Oreilles	Lésions internes	Dents	Total 2018	Total 2017	
	SPORT DE MASSE																							
Athlétisme		1						1		1	1		1	2	1	5						1	14	9
Jeux nationaux															1								1	0
Agrès	5	7		6			2			6	7	1	6		11	21	2					4	78	72
Tests de branche																							0	1
Aerobic									1														1	2
Gymnastique																							0	3
Jeu	4		1		1	1	1		1	6		6	9	4	3	14	1	1				4	57	67
SPORT ELITE																							0	1
Trampoline																							0	1
DIVERSES																								
Mise en train				1													1						2	4
Sport d'hiver										1										1			2	5
Excursion																							0	2
Chemin	1																						1	3
Parcours d'obstacles										1					1								2	7
Extérieur																							0	2
Manifestation	2												1		1	1							5	2
Vestiaire	1						1							1									3	3
Divers	6	1		1		1	1		1	3	1	1	2		1	8	2				2	31	23	
Total 2018	19	9	1	8	1	2	5	1	3	18	9	8	19	7	19	49	6	1	0	1	11	197		
Total 2017	20	8	0	14	2	1	3	0	1	27	7	12	21	12	20	33	2	4	0	3	16		206	

Accidents et des bris de lunettes selon engins/disciplines

	Nombre de cas indemnisés sans décomptes supplémentaires					
	Accidents		Bris de lunettes		Total	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
lors de l'exercice						
SPORT DE MASSE						
Athlétisme						
Jeter	0	0	1	0	1	0
Saut	2	5	0	2	2	7
Courir	7	8	0	3	7	11
Divers	0	1	0	0	0	1
Jeux nationaux						
Jet de la pierre	0	1	0	0		1
Agrès						
Saut	10	15	5	2	15	17
Sol	21	24	4	3	25	27
Trampoline	2	2	1	0	3	2
Barre fixe	5	8	2	0	7	8
Barres parallèles/asymétriques	11	8	4	0	15	8
Anneaux balançants	20	19	1	1	21	20
Combinaison d'engins	0	1	0	0	0	1
Roue vivante	2	0	0	0	2	0
Divers	1	1	2	1	3	2
Fit + Fun	0	0	5	4	5	4
Fachtest	1	0	1	2	2	2
Aerobic	2	1	2	3	4	4
Gymnastique	3	0	0	1	3	1
Jeu						
Unihockey	11	4	11	12	22	16
Handball	2	1	1	1	3	2
Indiaca	0	1	3	1	3	2
Balle à la corbeille	3	3	10	12	13	15
Balle au poing	7	2	12	10	19	12
Football	3	4	12	14	15	18
Basketball	0	2	11	5	11	7
Volleyball	15	15	28	35	43	50
Divers	26	25	48	36	74	61

lors de l'exercice	Accidents		Bris de lunettes		Total	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
SPORT ELITE						
Trampoline	1	0	0	0	1	0
MISE EN TRAIN	4	2	6	6	10	8
SPORT D'HIVER	5	2	1	2	6	4
EXCURSION	2	0	2	2	4	2
CHEMIN	3	1	0	2	3	3
PARCOURS D'OBSTACLE	7	2	1	0	8	2
CIRCUIT	0	0	0	3	0	3
EXTERIEUR	2	0	2	0	4	0
SPORT NAUTIQUES	0	0	2	1	2	1
DIVERS	23	31	12	8	35	39
VESTIAIRE	3	3	2	1	5	4
MANIFESTATION	2	5	2	7	4	12
ÉVÉNEMENT EXTRAORDINAIRE	0	0	0	0	0	0
	206	197	194	180	400	377

Indemnités d'invalidité et de décès versées les derniers 10 ans

remboursement lors de l'exercice		Unfalljahr	Betrag
2018	Gymnastic de société, chute à la salle de gym, perte auditive à gauche > invalidité	2014	7'500.-
	Gymnastic de société, chute d'un camion (collection de papier), l'anosmie > invalidité	2009	5'000.-
	Semaine de randonnée à ski, décès suite à une avalanche	2017	40'000.-
2017	Semaine de randonnée à ski, décès suite à une avalanche	2017	40'000.-
	Semaine de randonnée à ski, décès suite à une avalanche	2017	40'000.-
	Semaine de randonnée à ski, décès suite à une avalanche	2017	40'000.-
2016	Gymnastique de société, anneaux balançants, lésion du pied > invalidité	2010	10'000.-
2015	Gymnastique de société, minitrampoline, saut périlleux double, tétraplégie > invalidité	2014	50'000.-
	Gymnastique de société, glissé d'un obstacle dans un bassin d'une profondeur de 80 cm, tétraplégie > invalidité	2014	175'000.-
	Fête fédérale de gym, événement de tempête > invalidité /cas mortel	2013	50'000.-
	Gymnastique de société, anneaux balançants, mauvaise réception, cheville supérieur > invalidité	2007	11'500.-
2013	Gymnastique de société, chute sur l'escalier à la salle de gym et tombé sur la main, déficit de mouvement, majeur gauche > invalidité	2012	2'000.-
	Concours, anneaux balançants, sortie salto, mauvaise réception, fracture des deux talons > invalidité	2008	14'000.-
	Gymnastique de société, chute à la salle de gym sur la main, deficit de movement annulaire gauche > invalidité	2009	1000.-
2012	Gymnastique de société, barre asymétriques, chute entre deux tapis, déchirure des ligaments articulation de la cheville > invalidité	2007	10'000.-
	Gymnastique de société, excercice partenaire, chute sur la tête, lésion colonne vertébrale > invalidité	2007	2'500.-
	Gymnastique de société, minitrampoline, saut de poisson, chute sur la tête et le dos, lésion colonne vertébrale > invalidité	2005	2'500.-
2011	Fête fédérale de gym, chute d'une table de 3m hauteur, fracture vertèbre lombaire, bassin et coccyx > invalidité	2007	105'000.-
	Après une leçon de gymnastique «parents et enfants» un enfant a couru dans une auto, lésion crânienne > invalidité	1996	100'000.-
2010	Gymnastique de société, minitrampoline, saut périlleux double, tétraplégie > invalidité	2009	175'000.-
	Gymnastique de société, jeu de ball, tendon blessé, annulaire > invalidité	2005	12'000.-
	Gymnastique de société, saut trampoline, lésion du genou > invalidité	2009	1'000.-
	Gymnastique de société, anneaux balançants, lésion du pied > invalidité	2006	10'000.-
	Cross country «Jeunesse», bataille de pommes de pin durant la pause avant la proclamation des résultats, lésion œil gauche > invalidité	2000	5'000.-
2009	Gymnastique de société, randonnée d'association, cas mortel	2009	40'000.-
	Gymnastique de société, doigt coincé dans la porte, bout de doigt séparé > invalidité	2009	750.-
	Gymnastique de société, basket-ball, doigt de moyen, tendon blessé > invalidité	2008	1'330.-
	Gymnastique de société, saut à la corde, genou blessé > invalidité	2000	10'000.-
	Cours de base gymnastique femmes et hommes, jeux, collision avec la tête > paralysie	2004	140'000.-

Bahnhofstrasse 38
CH-5000 Aarau

+41 62 837 82 81
svk@stv-fsg.ch
www.stv-fsg.ch/svk